

Performance et risque (suite)

Performance glissante (%)

	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	3 ans	5 ans	31/05/23 31/05/24	31/05/22 31/05/23	31/05/21 31/05/22	31/05/20 31/05/21	31/05/19 31/05/20	Création
Portefeuille*	3.79	4.27	11.85	7.81	17.28	28.61	10.63	9.31	-3.01	22.51	-10.48	100.11
Indice de référence	3.41	5.43	15.22	11.29	22.35	56.54	17.47	10.23	-5.51	35.18	-5.35	223.46
Ecarts	0.38	-1.16	-3.37	-3.48	-5.07	-27.93	-6.84	-0.93	2.50	-12.67	-5.13	-123.35

Performance calendaire annuelle (%)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille*	14.32	-11.97	18.11	-9.91	22.32	-20.11	11.83	4.72	7.87	3.37
Indice de référence	19.19	-14.87	23.60	-1.00	25.45	-12.75	12.63	4.36	9.82	4.32
Ecarts	-4.87	2.91	-5.49	-8.91	-3.12	-7.37	-0.80	0.36	-1.95	-0.95

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

Analyse du portefeuille

10 principaux titres

Action	Pondération (%)			Secteur	Géographie
	Portefeuille	Indice de référence	Relative		
Asml Holding NV	6.82	6.07	0.75	Technologie	Pays-Bas
Schneider Electric SE	6.27	6.11	0.15	Industrie	France
SAP SE	5.00	5.21	-0.20	Technologie	Allemagne
Iberdrola SA	4.62	4.00	0.62	Services aux collectivités	Espagne
LVMH Moët Hennessy Louis Vu...	4.57	4.50	0.07	Biens de conso. Cycliques	France
L'Oreal SA	3.50	2.82	0.68	Biens de conso. de base	France
Muenchener Rueckver Ag-reg	2.89	1.09	1.79	Finance	Allemagne
Legrand SA	2.66	0.69	1.97	Industrie	France
Sanofi SA	2.66	2.72	-0.07	Santé	France
Siemens AG	2.25	2.31	-0.07	Industrie	Allemagne
Total (%)	41.23	35.53			

Les informations sur cette société sont données à titre illustratif uniquement, sont valables à la date du reporting et ne constituent pas une recommandation à l'achat ou à la vente. Il est possible que cette entreprise ne soit plus présente en portefeuille à une date ultérieure.

* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 21/06/2004

Indice de référence : pour information, avant le 30/06/2021, l'indice de référence était 100% MSCI EMU Index Total Return Net

Source(s) : AXA Investment Managers - GICS au 31/05/2024

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

Analyse du portefeuille (suite)

5 principales surpondérations (%)

	Port.	Indice	Relative
		de réf.	
Legrand SA	2.66	0.69	1.97
Muenchener Rueckver Ag-reg	2.89	1.09	1.79
EDP Renovaveis SA	1.91	0.37	1.54
Assicurazioni Generali SpA	1.86	0.42	1.44
Neoen SA	1.35	0.00	1.35

Exposition sectorielle (%)

	Portefeuille	Indice de référence
Industrie	21.30	22.31
Technologie	17.03	15.73
Services aux collectivités	14.24	8.96
Biens de conso. Cycliques	13.80	11.66
Finance	12.91	18.30
Biens de conso. de base	8.51	7.37
Santé	5.70	7.49
Services de Communication	4.23	3.26
Matériaux	1.68	3.08
Immobilier	0.00	1.46
Energie	0.00	0.38
Monétaire	0.59	0.00

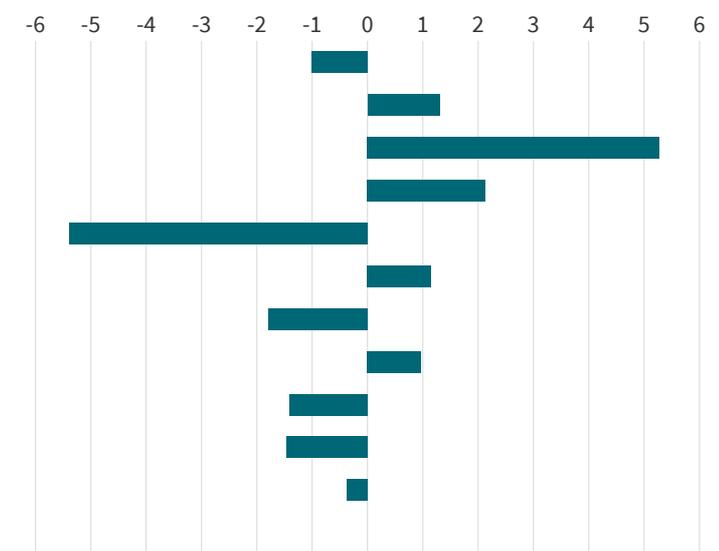
Exposition géographique (%)

	Portefeuille	Indice de référence
France	41.10	37.45
Allemagne	23.30	22.12
Pays-Bas	10.29	12.78
Espagne	9.25	11.76
Italie	6.70	6.49
Finlande	4.01	3.18
Portugal	3.45	1.27
Belgique	0.80	2.65
Irlande	0.51	1.59
Autriche	0.00	0.71
Monétaire	0.59	0.00

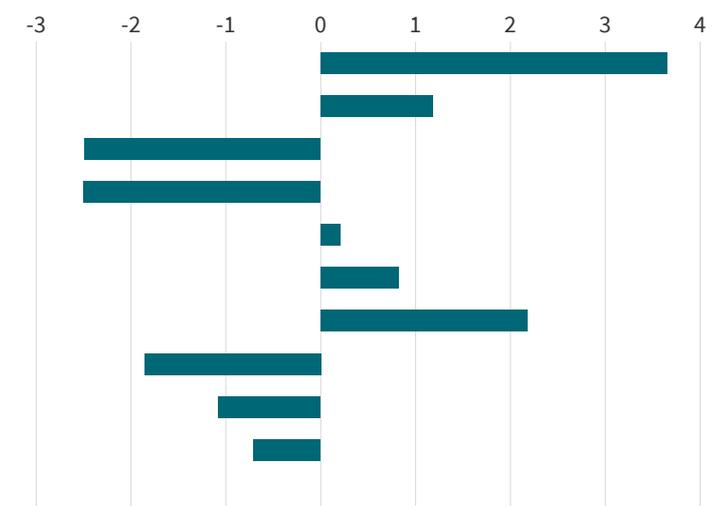
5 principales sous-pondérations (%)

	Port.	Indice	Relative
		de réf.	
Safran SA	0.00	1.19	-1.19
Ferrovial SE	0.00	1.17	-1.17
AXA SA	0.00	1.04	-1.04
Ing Groep NV	0.00	1.04	-1.04
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	0.00	1.04	-1.04

Exposition sectorielle active (%)

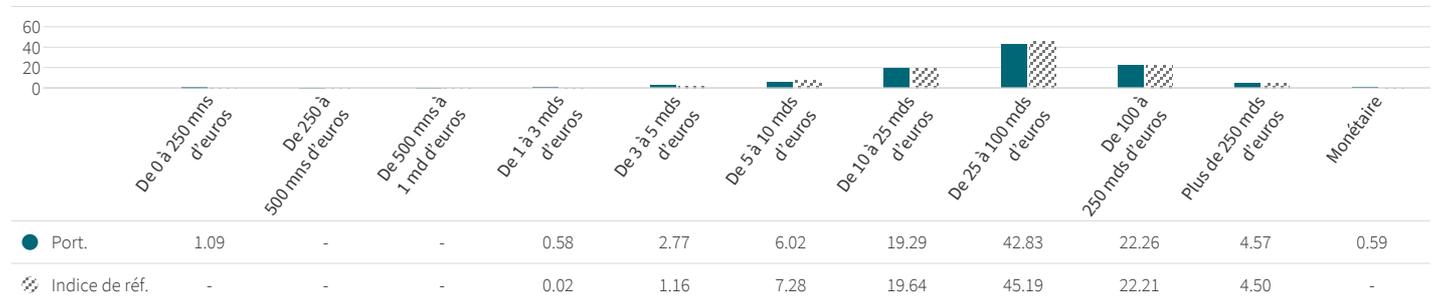


Exposition régionale active (%)



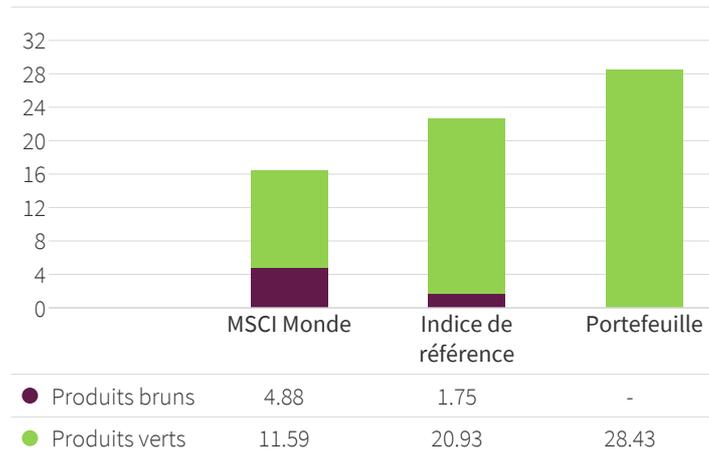
Analyse du portefeuille (suite)

Ventilation par capitalisation boursière (EUR - %)



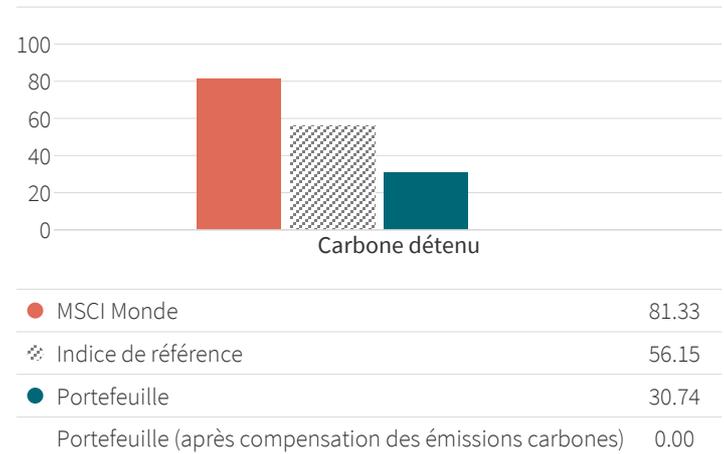
Rapport ESG

Allocation par produits verts/bruns (%) (qui réduisent/augmentent le risque climat)



Source(s) : AXA IM, ISS Oekom. Montant investi par rapport à la valeur totale du portefeuille dans des entreprises démontrant une part importante de leur chiffre d'affaire associé à des produits verts qui réduisent le risque climat et facilitent la transition énergétique vers des sources d'énergie soutenables et dans des entreprises avec une prépondérance de produits bruns démontrant l'effet inverse.

Carbone détenu (tonnes de CO2/EUR 1m de valeur d'entreprise)



Source(s) : AXA IM, Trucost. Le carbone détenu représente la quantité d'équivalent de dioxyde de carbone rejetée dans l'atmosphère (tonnes d'émission de CO2 - scope 1 et 2) provenant des activités d'une entreprise et de ses fournisseurs directs divisée par la valeur d'entreprise (capitalisation boursière + dettes en million d'Euro). Les impacts indirects (scope 3) ne sont pas considérés. La référence à l'indice MSCI emu est ajoutée pour simple comparaison.

Compensation des émissions carbonées détenues par le portefeuille

Les émissions carbonées détenues par le portefeuille sont calculées et compensées par le biais d'achat de certificats VER (certificats de réduction d'émissions vérifiées), générés par des projets identifiés comme réduisant les émissions carbonées. Cette compensation est matérialisée par l'achat et l'annulation certificats VERs. Les couts d'acquisition et de service des VERs sont exprimés en pourcentage de la valeur liquidative.

Données trimestrielles

Estimation de l'émission carbone du Portefeuille(tonnes de CO2/EUR 1m de valeur d'entreprise)	31.65
Estimation annualisée des coûts des VERs (%)	0.02161

Chaque trimestre, les émissions de carbonées (scope 1 et 2) détenues par le portefeuille sont calculées pour déterminer le nombre de VERs nécessaire à la compensation. Ce calcul est effectué sur la base du nombre de tonnes d'émission de CO2 détenues par le portefeuille (scope 1 et 2) divisées par la valeur d'entreprise exprimée en million d'Euro sur la base des actifs moyen portefeuille durant le trimestre

Rapport ESG (suite)

Estimation des émissions carbone compensées (tonnes CO2 sur base annuelle)

7 834

Soit l'équivalent de (pour simple illustration) :



1 703

Véhicules de tourisme conduits pendant un an



943

Nombre de maisons standards en consommation d'énergie pendant un an



952 948 492

Nombre de charges de smartphones

Source(s) : AXA IM and United States Environmental Protection Agency.

Projets sélectionnés dans le cadre de l'achat de VERs

Projet corridor de Kassigau (REDD / REDD +)

L'objectif du projet du Corridor de Kasigau au sud-est du Kenya est de conserver la faune, ainsi que plus de 200 000 hectares de forêt aride qui abrite une forte diversité de mammifères et d'oiseaux, comprenant l'éléphant, le zèbre, le guépard, le lion et le chien sauvage d'Afrique et vise à réduire les émissions carbone de plus de 1,7 million de tonnes de CO2 par an au cours des 30 années de durée de vie du projet.

Le projet comprend des programmes sociaux qui concernent 120 000 personnes et fournit à la communauté locale des emplois à long terme qui remplacent les sources de revenus non durables telles que le braconnage, l'agriculture de subsistance et la récolte illégale d'arbres.

Les principaux avantages du projet



SDG 13 – Lutte contre les changements climatiques

Reduction de plus de 1,7 million de tonnes d'émissions de CO2 par an au cours des 30 années de vie du projet et protection de la forêt et de sa biodiversité.



SDG 3 – Santé et bien-être

Un laboratoire de diagnostic, offrent des tests médicaux pour près de 50 000 patients par an, 50% des patients sont des femmes.



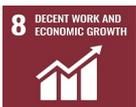
SDG 6 – Eau propre et assainissement

Plus de 25 000 personnes ont amélioré leur accès à l'eau potable, (environ 25% de la communauté locale), et ce pourcentage est bien supérieur en ce qui concerne la population n'ayant pas d'accès à l'eau potable.



SDG 4 – Education de qualité

Création de 28 salles de classe et plus de 11 000 élèves ont reçu des bourses d'études dans le cadre du projet, totalisant un montant de plus de 530 000 \$.



SDG 8 – Travail décent et croissance économique

Avec plus de 300 employés embauchés localement, le projet représente le deuxième plus grand fournisseur d'emplois du comté. Le projet travaille également avec plus de 1200 femmes pour vendre leur artisanat sur le marché local et international.

Le projet est développé par Wildlife Works et est géré par l'entremise de la communauté locale. Le projet est vérifié suivant les normes établies par VCS (Verified Carbon Standard et CCB (Climate Community and Biodiversity Standard)

Rapport ESG (suite)

Projet de restauration et de conservation des tourbières de Katingan (REDD +)

L'objectif du projet est de développer et de mettre en œuvre un modèle durable d'utilisation des terres en réduisant la déforestation et la dégradation, tout en restaurant l'habitat et l'écosystème local, en conservant la biodiversité et certaines espèces en voie de disparition telles que le pangolin sonda, l'ibis aux épaules blanches et près de 10% de la population d'Orang-outangs de Bornéo.

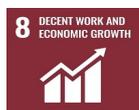
Le projet vise à protéger et restaurer 150 000 hectares de tourbières qui stockent environ une demi-gigatonne de CO2. Protéger cette zone forestière contre la transformation en plantation est essentiel pour éviter le rejet dans l'atmosphère du plus grand stock de carbone forestier au monde. Le projet devrait réduire en moyenne 7 451 846 tonnes d'émissions de CO2 par année au cours de la période de comptabilisation initiale de 60 ans. Le projet fournit de multiples programmes sociaux aux communautés environnantes axés sur l'éducation, l'emploi durable, les soins de santé, l'eau potable et de l'assainissement et soutient la lutte contre la pauvreté et l'égalité entre les sexes.

Les principaux avantages du projet



SDG 13 – Lutte contre les changements climatiques

Réduction estimée de 7 451 846 tonnes de CO2 par année durant la période de comptabilisation initiale de 60 ans et conservation de 150,000 hectares de forêt et de sa biodiversité.



SDG 8 – Travail décent et croissance économique

Emploi de plus de 500 personnes, dont plus de 80 % originaires des environs et soutien des moyens de subsistance traditionnels, tels que l'agriculture, la pêche et la récolte de produits forestiers non ligneux.

Le projet est développé par Permian Global en collaboration avec l'entreprise indonésienne PT Rimba Makmur Utama. Le projet est vérifié suivant les normes établies par VCS (Verified Carbon Standard) et CCB (Climate Community and Biodiversity Standard)

Source : AXA IM. Les renseignements sur les projets présentés sont fournis à titre indicatif seulement à la date du présent rapport et pourraient ne plus figurer dans le portefeuille. Cela ne devrait pas être considéré comme une recommandation d'acheter ou de vendre de tels projets.

Informations supplémentaires

Administration

Forme juridique	FCP
Conforme Directive UCITS	Oui
Conforme Directive AIF	Non
Nationalité	France
Classification AMF	Actions Pays de la zone Euro
Date de la 1ère Valeur Liquidative	21/06/2004
Devise du portefeuille	EUR
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Capitalisation
Code ISIN	FR0010074666
Droits d'entrée maximum	0.45%
Coûts de transaction	0.35%
Frais estimés courants	1.87%
Frais de gestion financière	2%
Frais de gestion maximum	2%
Société de gestion	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
(Sous) Délégation fin.	AXA Investment Managers UK Limited
Délégation comptable	State Street Bank International GmbH (Paris Branch)
Dépositaire	BNP PARIBAS SA

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

L'investissement sera réduit par le paiement des frais mentionnés ci-dessus.

Objectifs du fonds

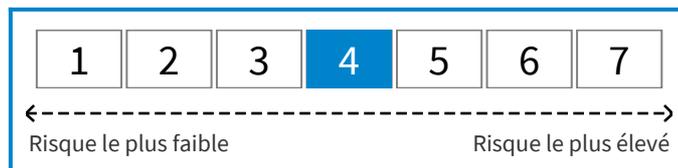
L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Actions de pays de la zone euro ». L'objectif de l'OPCVM est d'assurer (i) une croissance à long terme supérieure à celle de l'indice MSCI EMU Climate Change (l'« Indice de Référence ») avec un profil de volatilité inférieur à celui de l'Indice de Référence, en s'exposant sur les marchés actions des pays de la zone Euro par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire et (ii) un objectif d'investissement durable qui vise à maintenir une émission carbone égale ou inférieure à celle de l'Indice de référence et à investir principalement en titres de capital de sociétés engagées dans une voie de transition solide s'alignant progressivement sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cette approche est complétée par la compensation totale ou partielle des émissions carbone de l'OPCVM.

Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 5 ans.

Indicateur de risque

Les données ci-dessous sont issues du KID PRIIPS.



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau moyen. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

D'autres risques non repris dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être matériellement pertinents, tel que le risque de dérivés, risque de contrepartie, risque de modèle. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Souscriptions Rachats

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.

Informations supplémentaires (suite)

Comment investir

Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur (notamment pour les investisseurs au Royaume-Uni), le document d'information clé et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques et les frais d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation d'une tierce partie. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

La note ESG relative correspond à la différence entre la note ESG absolue du portefeuille et la note ESG absolue de son indice de référence. Si la note ESG relative est positive (négative), cela signifie que la note ESG absolue du portefeuille est supérieure (inférieure) à celle de l'indice de référence.

L'intensité relative en CO2 correspond à la différence entre l'intensité en CO2 du fonds (exprimée en tCO2/mio. € de revenus) et celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est verte, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est inférieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est orange, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est supérieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est jaune, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est égale à celle de l'indice de référence. Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement.

Le portefeuille a un objectif contractuel portant sur un ou plusieurs indicateurs ESG.

Avertissements

Cette communication marketing ne saurait constituer une sollicitation ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement de la part d'AXA Investment Managers. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables.

Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future, et toutes les données relatives à la performance ou au rendement mentionnées excluent les commissions et frais encourus lors de l'émission ou du rachat de parts. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Les caractéristiques du fonds ne protègent pas les investisseurs de l'effet potentiel de l'inflation dans le temps. Les investissements et/ou les éventuels revenus perçus pendant la période ne seront pas revalorisés du taux de l'inflation sur cette même période. Ainsi, le taux de rendement du fonds corrigé du taux de l'inflation pourrait être négatif. Par conséquent, l'inflation pourrait nuire à la performance et/ou à la valeur de votre investissement.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu; (b) une société commerciale, un partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne qui est un «distributeur» ou qui n'est pas une «personne américaine», telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).

Pour les besoins de présentation des répartitions pays, sectorielles, des principales expositions et des paris actifs, les actions et instruments assimilés se rapportant à une même société (ADR, GDR,

Informations supplémentaires (suite)

RSP, Droits...) sont regroupés afin de former une exposition unique sur ladite société.

La répartition géographique est basée sur la classification pays publiée par le fournisseur d'indice (ou le principal fournisseur d'indice dans le cas d'un indice de référence composite). L'autre source disponible est la codification Bloomberg ISO par pays (ou le pays de risque ultime dans le cas d'un fonds émergent).

Taux de rotation du portefeuille : Montant des 12 derniers taux de rotation mensuels sur une période mobile d'un an, calculé en utilisant la formule suivante : $(\text{abs}(\text{achats}) + \text{abs}(\text{ventes}) - \text{abs}(\text{souscriptions} - \text{rachats})) / (2 * \text{Actif net moyen})$.

Achats et ventes ne prennent pas en compte les dérivés, instruments à court terme et certaines corporate actions.

Souscriptions et rachats sont compensés sur une base mensuelle, l'impact des souscriptions et des rachats peut donner lieu à un taux négatif qui ne reflète pas la rotation du portefeuille, par conséquent le taux annuel prévoit un plancher à 0.

Les sociétés sont données à titre d'information uniquement à la date du reporting et il est possible que ces sociétés ne soient plus présentes en portefeuille à une date ultérieure. Cette information ne constitue ni une recherche en investissement ni une analyse financière concernant les transactions sur instruments financiers ni ne constitue une offre d'acheter ou vendre des investissements, produits ou services et ne doit pas être considérée comme une sollicitation, un conseil en investissement ou un conseil juridique ou fiscal, une recommandation de stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres financiers.

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter la page Internet suivante : <https://www.axa-im.com/what-is-sfdr>.

Pour les investisseurs situés dans l'Union européenne :

Veuillez noter que la société de gestion se réserve le droit, à tout moment, de ne plus commercialiser le(s) produit(s) mentionné(s) dans la présente communication dans l'Union européenne, en déposant un avis auprès de son autorité de surveillance, conformément aux règles relatives aux passeports européens.

En cas d'insatisfaction à l'égard des produits ou services d'AXA Investment Managers, vous pouvez déposer une réclamation auprès du distributeur ou directement auprès de la société de gestion (de plus amples informations sur la politique en matière de réclamations d'AXA IM sont disponibles en anglais à la page Internet suivante :

<https://www.axa-im.com/important-information/comments-and-complaints>)

Si vous résidez dans l'un des pays de l'Union européenne, vous avez également la possibilité d'engager une action judiciaire ou extra-judiciaire à tout moment. La plateforme européenne de règlement des litiges en ligne vous permet de saisir un formulaire de réclamation (disponible à la page Internet suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>) et vous informe sur vos moyens de recours

(disponible à la page Internet suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>).

Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur le site Internet d'AXA IM

: <https://www.axa-im.com/important-information/summary-investor-rights>. Les traductions dans d'autres langues sont disponibles sur les sites Internet des entités locales d'AXA IM.

Avertissements des fournisseurs de données financières externes

GICS

La classification Global Industry Classification Standard ("GICS") est la propriété exclusive et une marque de MSCI Inc. (« MSCI ») et de Standard & Poor's, société du groupe The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S&P ») ; une licence a été concédée à AXA Investment Managers pour son utilisation. Ni MSCI, ni S&P, ni aucun autre tiers impliqué dans l'élaboration ou la composition de la classification GICS ne font de déclaration ni n'accordent de garantie expresse ou implicite et déclinent toute responsabilité concernant la classification GICS ou les conséquences de son utilisation.

Glossaire

Volatilité (%) : mesure indicative du degré de variation du prix d'un actif dans le temps.

Risque relatif/tracking error (%) : mesure, en écart type, de la fluctuation des rendements d'un portefeuille par rapport à celle des rendements d'un indice de référence. La tracking error peut être considérée comme un indicateur du degré de gestion active d'un fonds. Plus cet indicateur est faible, plus le fonds affiche une performance historique proche de celle de son indice de référence.

Ratio de Sharpe : rapport entre le rendement excédentaire ajusté du risque et le taux sans risque d'un portefeuille financier, utilisé pour comparer le rendement excédentaire d'un investissement par rapport à son risque. Plus le ratio de Sharpe est élevé, plus le rendement est meilleur par rapport au risque pris.

Ratio d'information (RI) : mesure des rendements du portefeuille supérieurs à ceux d'un indice de référence par rapport à la volatilité de ces rendements excédentaires. Le RI est utilisé pour comparer l'excès de rendement par rapport à un indice de référence à l'excès de risque par rapport à un indice de référence. Par exemple, un gestionnaire qui surpasse un indice de référence de 2 % par an aura un IR plus élevé qu'un gestionnaire ayant la même surperformance mais qui a pris plus de risques.

Informations supplémentaires (suite)